



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le huit janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Examen de la demande de permis de construire déposée par Monsieur Jean CANU

Délibération: 001-2018

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur Jean CANU a déposé le 19 décembre 2017, en mairie, une demande de permis de construire dont l'objet est de réaliser une extension de sa maison existante et, dans ce cadre, de créer trois chambres à coucher supplémentaires avec placards, dressing, buanderie et wc.

Le Maire précise aussi à ses collègues qu'il a reçu, en mairie, le propriétaire de la maison située sur la parcelle B 1589, mitoyenne en aval de la parcelle B 1640 sur laquelle le projet d'extension est prévu, afin de le tenir informé de la demande et de recueillir ses observations. De cet entretien, il ressort que celui-ci est préoccupé pour son intimité compte tenu du surplomb naturel existant entre la parcelle du projet et la parcelle d'implantation de son habitation et ce d'autant plus que l'extension projetée rapprocherait son habitation de la limite séparative des deux parcelles sus visées.

Eléments de référence de la demande:

N° PC 02B23917N0008

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : B 1640 sise au lieu-dit «Menta ».

Superficie globale du terrain : environ 1 184 M2.

Surface dont la création est envisagée: 67,86 M2.

Architecte du projet: Monsieur Cyrille PELLICCIA.

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier déposé par Monsieur Jean CANU,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 111-18,

VU la Carte communale de la commune de POGGIO D'OLETTA en vigueur depuis le 9 avril 2004,

VU le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

VU les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

DECIDE de réserver son avis sur le projet envisagé aux conclusions de l'instruction qui sera effectuée par les services techniques de la DDTM de la Haute-Corse, en particulier sur l'application de l'article R 111-18 du Code de l'urbanisme.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire








Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse

Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 8 janvier 2018 à 19 heures

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	